

Territoires, efficacité et simplicité

P4

Présentation du premier Budget vert régional

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT le rejet de l'amendement non budgétaire, de Madame de VIGNERAL, Monsieur de CHABOT TRAMECOURT et de Monsieur BOUCHET relatif à la classification défavorable des véhicules électriques;

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

le rapport sur l'impact environnemental des dépenses du Budget primitif 2024 (budget vert 2024) tel que présenté en annexe.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Gauthier BOUCHET, Gabriel DE CHABOT, Victoria DE VIGNERAL

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Démocrates et progressistes

REÇU le 28/12/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs